

CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le Samedi 10 Mai 1980 à 10 h. 30

PALAIS DU PHARO - 58, Boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE

sous la présidence d'honneur de M. Robert TARRAZI, Conseiller municipal de Marseille, Délégué au tourisme, fêtes et jumelages.

(En venant de Lyon par l'autoroute A 7, sortie Vieux-Port, direction quai des Belges, quai de Rive-Neuve, bd Charles-Livon).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

- 1/ Exposé du Président André CHALON,
- 2/ Présentation du rapport financier par M. DELHOME, Trésorier.
- 3/ Rapport de la Commission de contrôle financier.
- 4/ Vote du rapport moral, du rapport financier et affectation des résultats.
- 5/ Renouvellement du quatrième quart sortant des membres du Conseil d'administration. Cinq sièges à renouveler : ceux de MM. Norbert MANDY, avocat ; Jean-Paul MICOL, chirurgien-dentiste ; Jean-Paul VONDIERE, kinésithérapeute ;

Georges VUITTON, agent immobilier et de Madame ROGER DE GARDELLE, esthéticienne, administrateurs sortants et rééligibles. Les candidatures doivent être adressées au siège avant le 5 MAI 1980.

- 6/ Renouvellement du mandat des membres de la Commission de Contrôle financier.
- 7/ Réponse des Présidents des Commissions de travail aux diverses questions posées par les adhérents.

RAPPORT MORAL PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNE DECENTRALISATION VOULUE

La convocation de la présente Assemblée Générale à Marseille et sa préparation toute entière confiée au Comité consultatif des Bouches-du-Rhône illustrent la part que prennent et que prendront de plus en plus nos Comités régionaux.

A côté de nos sept Commissions de travail ils vont constituer un maillon irremplaçable de la chaîne que nous nous appliquons à construire.

Cette orientation est d'autant plus urgente que nos adhérents de la région proprement dite ne représentent déjà plus que le tiers de l'effectif total et un pourcentage qui diminue chaque année en valeur relative, non pas que nous recrutons moins dans Rhône-Alpes que les années précédentes, mais du fait de la poussée des adhésions nouvelles dans les autres régions.

LA MULTIPLICATION DU NOMBRE DES GROUPES PROFESSIONNELS ADHERENTS

est un autre phénomène non moins caractéristique de l'année 1979. Nous entendons tout faire pour qu'elle se poursuive à vive allure et convaincre les uns et les autres qu'il y va de leur intérêt. Chirurgiens-dentistes, Kinésithérapeutes, Conseils juridiques, Vétérinaires, Architectes, Prothésistes dentaires, Géomètres auront été les premiers à donner l'exemple. Avocats et Opticiens suivent de près.

Ils prennent place à côté des groupements déjà inscrits de salariés : amicales, coopératives, comités d'entreprise etc...

Rappelons que l'écart entre les cotisations des adhérents isolés et les cotisations des groupes varie pour une même garantie dans des proportions qui peuvent être considérables, selon que l'effectif des cotisants du groupement est plus ou moins important.

C'est une économie à laquelle personne ne peut être indifférent et un avantage à portée de main des diverses Chambres syndicales.

Réalisée au sein d'un organisme interprofessionnel à but non lucratif comme le nôtre, l'adhésion collective des groupements les place à l'abri des incidences toujours possibles d'une évolution économique incertaine.

Cela n'exclut pas que continue à se développer à côté un large secteur d'adhésions individuelles ou familiales.

TENIR UN TAUX DE CROISSANCE DE 30 % PAR AN, MAIS NE PAS LE DEPASSER

En 1979 nous avons souhaité que soit maintenu semblable aux années précédentes un taux de croissance de 30 % jugé nécessaire, mais à ne pas dépasser.

Compte tenu de l'encombrement de nos locaux administratifs et de la mise en place de l'informatique il en est résulté quelques difficultés. Elles sont significatives de la nécessité de faire suivre l'intendance et d'implanter sans attendre le Siège social dans des locaux mieux appropriés, ce qui est en cours de préparation.

ADAPTER NOS STATUTS A L'EVOLUTION DE L'ASSOCIATION

Un certain nombre de retouches et de précisions sont apparues indispensables que nous nous sommes efforcés de rédiger sans rien omettre. Le projet est annexé aux convocations de l'Assemblée générale extraordinaire, seule qualifiée pour en débattre.

ENFIN MIEUX SERIER LES GARANTIES OFFERTES AU CHOIX DE NOS ADHERENTS

En maladie chirurgie la faculté existe pour chacun d'adopter une option plus légère si besoin est.

Si le contexte économique plus ou moins difficile a peu d'influence sur l'évolution des risques de décès, il pèse par contre lourdement sur les résultats du risque incapacité de travail, invalidité et nos assureurs ne sont pas sans argument à cet égard lorsqu'ils réclament des augmentations de cotisations pour équilibrer la couverture des arrêts de travail et des rentes. Et puis les garanties dont le succès est moindre doivent être aménagées, refondues et les cotisants concernés orientés dans leur propre intérêt vers des formules plus performantes.

Ainsi après avoir ouvert très large l'éventail de nos options une action de regroupement s'impose pour plus d'efficacité, accompagnée d'un effort pour parfaire ce qui doit l'être.

Ces démarches s'entendent avec prudence et circonspection en tenant compte des vœux de nos assureurs, aussi parfois de leurs exigences, et bien entendu en considération des intérêts légitimes des sociétaires que nous avons la charge de défendre. Il en résulte des négociations parfois difficiles et le soutien de nos adhérents nous est indispensable à cet égard.

LES LIMITATIONS DE REMBOURSEMENT PREVUES PAR LE DECRET DU 15 JANVIER 1980

Les conditions de leur application font l'objet à l'heure où nous écrivons ces lignes de larges discussions et le cas échéant nos adhérents seront, comme il se doit, tenus au courant.

CONCLUSION

L'évolution de notre Association se poursuit vigoureuse mais non exempte de problèmes.

En mai 1977 à l'occasion de la préparation de notre Assemblée générale annuelle, nous rappelions que notre Conseil d'administration composé d'adhérents bénévoles élus, s'appuie sur des Commissions ayant pour vocation de l'épauler et nous rappelions que tous les concours seront toujours les bienvenus et que ces Commissions sont largement ouvertes à qui veut y participer. Trois ans se sont écoulés depuis et près de 14 000 adhérents nouveaux sont venus s'inscrire pendant cette période, cependant que quelques autres nous quittaient.

A l'intention des nouveaux venus nous lançons cette année encore, un appel pour une large participation à la préparation de notre Assemblée générale et pour qu'à défaut de pouvoir s'y rendre, chacun expose par écrit, griefs et remarques, suggestions et critiques.

Cette forme de contribution ne nous est pas moins indispensable que vos cotisations.

RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LES TRESORIERIERS

1979 aura été l'année de la mise en place de l'informatique qu'il eut été imprudent de différer davantage.

Chacun notera que notre situation financière est convenable et nous permet de préparer immédiatement le regroupement de nos services qui devenait urgent.

En résumé, nos dépenses en 1979 ont été à peu près égales à ce qui avait été inscrit au budget prévisionnel, cependant que nos rentrées de cotisations ont été supérieures aux prévisions.

Pour prévenir les interrogations auxquelles nous répondons cha-

que année ajoutons que ne figurent dans notre « compte de gestion » que les cotisations de gestion à l'exclusion des cotisations d'assurances.

Rappelons en effet que toutes les garanties offertes au choix de nos adhérents sont couvertes par des contrats d'assurance groupe souscrits par l'Association.

Les opérations correspondantes : cotisations encaissées et prestations versées ne figurent donc pas dans notre « gestion », mais dans une rubrique à part.

Les Trésoriers Jean DELHOME et Gabriel DREVARD.

COMPTE DE GESTION 1979

	CHARGES	PRODUITS
PRODUITS		
Cotisations statutaires		1.096.956,69
Ristournes de gestion		2.739.683,06
Droits d'entrée		201.760,00
Produits financiers		209.204,06
CHARGES		
Frais de personnel	2.325.532,60	
Impôts et taxes	47.585,93	
Travaux, fournitures et services extérieurs	374.087,63	
Transports et déplacements	26.728,39	
Frais de gestion générale	803.121,10	
Frais financiers	7.516,93	
Dotation aux amortissements	57.184,79	
Provisions pour implantation future	500.000,00	
Dotations au fonds de secours	90.000,00	
Solde créditeur	15.846,44	
	4.247.603,81	4.247.603,81

BILAN AU 31 DECEMBRE 1979

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	260.977,20	Réserve générale	500.000,00
Dépôts et cautionnements	9.800,00	Fonds de secours	157.156,48
Valeurs réalisables à court terme ..	44.534,11	Report à nouveau	40.910,51
Comptes de régularisation ..	215.681,21	Provisions	700.000,00
Comptes financiers	2.891.692,06	Dettes à court terme ..	1.786.140,78
	3.422.684,58	Charges à payer	226.050,65
		Résultat de l'exercice ...	12.426,16
			3.422.684,58

ETAT COMPARATIF

TOTAL DES PRESTATIONS REGLEES AUX ADHERENTS AU COURS DE L'EXERCICE CONSIDERE PAR TETES DE CHAPITRES

	1976	1977	1978	1979
Maladie chirurgie	4.818.858,82	5.766.461,92	8.189.746,51	11.228.170,13 (39.198 dossiers)
Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail ..	767.654,75	1.449.331,75	2.105.790,01	3.777.663,13 (280 dossiers)
Prestations particulières en cas d'accident ..	98.750,00	204.975,00	610.825,00	331.500,00 (19 dossiers)
Capitaux en cas de décès	1.136.260,00	611.688,00	1.107.387,99	1.767.674,66 (12 décès)
Rentes en cas d'invalidité	162.788,92	118.493,20	447.496,43	866.600,51 (25 rentes)
Aides immédiates au décès	53.700,00	49.500,00	85.500,00	121.350,00
Prestations diverses	31.868,24	36.000,00	42.500,00	48.250,00
TOTAL	7.069.880,73	8.236.449,87	12.589.245,94	18.141.208,43
Cotisations encaissées brutes	10.644.261,21	14.104.011,28	18.660.658,50	25.069.391,04

MARSEILLE...

Europort du Sud

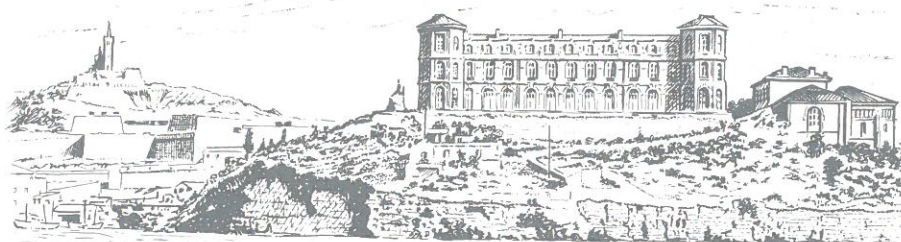
Ville de Congrès

Ville d'Art

Porte de la Côte d'Azur



D'AZUR et D'OR



Le PALAIS du PHARO à MARSEILLE
(Esquisse d'après photo R. Simon)

NAPOLÉON III fit construire ce Palais d'une élégante sobriété sur un promontoire à l'entrée du Vieux Port. De là, on peut admirer un panorama admirable sur la ville, les ports, la mer, les îles.